



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VIERZON-SOLOGNE-BERRY

10 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix février à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le quatre février deux mil vingt-et-un
S'est réuni au Centre de Congrès, 16 rue de la Société Française à Vierzon (18100), sous la présidence de
M. François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Philippe BULTEAU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET, Pascal SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Chantal BERTHET, Michel ARCHAMBAULT

Commune de Massay

Chantal BERGER

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT (suppléant de Stéphane ROUSSEAU)

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Nicolas SANSU, Philippe FOURNIE, Jill GAUCHER, Céline MILLERIOUX, Toufik DRIF, Mélanie CHAUVET, Frédéric DUPIN, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Thibault LHONNEUR, Wendelin KIM, Maryvonne ROUX, Franck MICHOUX, Corinne OLLIVIER, Solange MION, Laurent DESNOUES, Cécile CHANGEUX, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Aude BIAVA-MARTINETTO

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Dampierre-en-Graçay**

Henri LETOURNEAU

Commune de Massay

Jacques PESKINE pouvoir à Chantal BERGER

Commune de Vierzon

Hayate DADSI pouvoir à Philippe FOURNIE

Djamila KAOUES pouvoir à Céline MILLERIOUX

Sabine MOREVE pouvoir à Jill GAUCHER

Commune de Vignoux/Barangeon

Pascale DESGUIN pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

ORDRE DU JOUR

INSTALLATION DE MESSIEURS PASCAL LATESSA ET WENDELIN KIM EN QUALITE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

- DEL21/001 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
- DEL21/002 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL21/003 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) – ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL21/004 SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL – ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL21/005 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'YEVRE (SIVY) – ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL21/006 AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DU TERRITOIRE (AD2T) – ELECTION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE- BERRY**
- DEL21/007 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – APPROBATION DE LA CONVENTION « CADRE » CONSTITUTIVE**

- DEL21/008** CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (COP) 2021-2024 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SEM-VIE
- DEL21/009** CESSION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 16 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A VIERZON
- DEL21/010** CESSION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 18 PLACE DU MARECHAL FOCH A VIERZON
- DEL21/011** CESSION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 24 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A VIERZON
- DEL21/012** VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL
- DEL21/013** VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES
- DEL21/014** VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES
- DEL21/015** VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)
- DEL21/016** VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)
- DEL21/017** VOTE DU MONTANT PROVISoire DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES AUX COMMUNES OU A REVERSER PAR LES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DE L'ANNEE 2021
- DEL21/018** APPROBATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS – PPGDLSID 2021-2027
- DEL21/019** PRESCRIPTION DU PLUIH ET MODALITES DE CONCERTATION – EXTENSION N°3 DU PERIMETRE D'ELABORATION DU PLUIH
- DEL21/020** PLUIH – CIM – MODALITES DE COLLABORATION EPCI/COMMUNES
- DEL21/021** TOURISME - GITE A LA FEUILLARDERIE DE VOUZERON- REDEVANCES AU 1^{ER} MARS 2021
- DEL21/022** GESTION DU PERSONNEL – AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE – DEMANDE D'AGREMENT D'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE
- DEL21/023** GESTION DU PERSONNEL –MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC
- DEL21/024** ASSOCIATION ADIE (ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE), OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2021
- DEL21/025** ASSOCIATION OREC 18 (ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18) OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LES ANNEES 2021-2022-2023
- DEL21/026** ASSOCIATION MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS DE VIERZON - CONVENTION D'OBJECTIFS - OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2021
- DEL21/027** ACQUISITION D'UN TERRAIN ET D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER, ROUTE DE VIEILFOND, A LA SCI B ET C TOURISME
- DEL21/028** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SCI GAILLARD SERVAN

- DEL21/029** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SCI ATALEM
- DEL21/030** ASSOCIATION CETIM CENTRE-VAL DE LOIRE - OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2021
- DEL21/031** ASSOCIATION INITIATIVE CHER – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2021
- DEL21/032** GIP PROTOCENTRE – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2021
- DEL21/033** ASSOCIATION SOLEN ANGELS – COUVEUSE D'ENTREPRISE - OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2021
- DEL21/034** GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - MODIFICATION DES STATUTS ET DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TRI BERRY NIVERNAIS
- DEL21/035** DISPOSITIF CAMPUS CONNECTE – CONVENTION DE MECENAT AVEC LA FONDATION INSA CENTRE-VAL DE LOIRE
- DEL21/036** TOURISME– OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE » AU TITRE DU FONCTIONNEMENT 2021 DU MUSEE DE L'OCRE A ST GEORGES SUR LA PREE
- DEL21/037** TOURISME– OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE » AU TITRE DU FONCTIONNEMENT 2021 DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE LUCIEN PREVOST A GRACAY
- DEL21/038** AFFAIRES ASSOCIATIVES ET CULTURELLES – OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021 A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VIERZON

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil communautaire approuve la modification de l'ordre du jour, comme suit :

Ajout de deux délibérations :

- DEL21/039** OUVERTURE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) A GENOUILLY ET A VOUZERON ET REDEVANCES
- DEL21/040** FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2020 – REPARTITION DU PRELEVEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LES COMMUNES MEMBRES

INSTALLATION DE MONSIEUR PASCAL LATESSA EN QUALITE DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Monsieur Samir AZZOUZ ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal de la Ville de Vierzon conduisant concomitamment, en application de l'article L.273-5 du Code électoral, à la fin du mandat de conseiller communautaire, je procède à l'installation de l'élu suivant l'ordre du tableau des élections de la Ville de Vierzon, conformément à l'article L273-10 du même Code. Il s'agit de Monsieur Pascal LATESSA.

Monsieur Pascal LATESSA est installé dans ses fonctions de conseiller communautaire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

INSTALLATION DE MONSIEUR WENDELIN KIM EN QUALITE DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Monsieur Jean-Claude LECHELON ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal de la Ville de Vierzon conduisant concomitamment, en application de l'article L.273-5 du Code électoral, à la fin du mandat de conseiller communautaire, je procède à l'installation de l'élu suivant l'ordre du tableau des élections de la Ville de Vierzon, conformément à l'article L273-10 du même Code. Il s'agit de Monsieur Wendelin KIM.

Monsieur Wendelin KIM est installé dans ses fonctions de conseiller communautaire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

DEL21/001 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-10,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 inclus et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiés prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020 et n° 2020-1620 du 22 décembre 2020,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération DEL20/133 du 09 juillet 2020 portant délégations d'attribution du Conseil communautaire au Président,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

**DP20/081 MARCHE DE TRAVAUX EN PROCEDURE ADAPTEE - AMENAGEMENT DE L'ETAGE DE L'OFFICE DE
TOURISME DE VIERZON- CHOIX DES ENTREPRISES**

Il a été décidé :

- d'attribuer les marchés suivants aux entreprises correspondantes :

Lot n°1 : Gros Oeuvre

- **JD CONSTRUCTIONS 2** – 18100 VIERZON, pour un montant de 39 512.64€ TTC, variante comprise

Lot n°2: Menuiseries Extérieures

- **MIROITERIE MARUT** – 18100 VIERZON pour un montant de 31 206.00 € TTC, variante comprise

Lot n°3 : Menuiseries Intérieures

- **ATELIER MENUISERIE DES FORGES** – 18100 VIERZON pour un montant de 36 141.53 € TTC, variante comprise

Lot n°4 : Plâtrerie – Faux Plafond

- **LECOMTE SAS** –18 400 SAINT FLORENT SUR CHER pour un montant de 32 335.24 € TTC

Lot n°5 : Electricité

- **SARL ARTEC**– ZAC de la Garenne – 18 120 MEREAU pour un montant de 17 278.73 € TTC

Lot n°6 : Peinture – Sols souples

- **AZIE BAT CENTRE** – 45 800 SAINT JEAN DE BRAYE pour un montant de 20 883.42 € TTC

Lot n°7 : Chauffage

- **SARL MORAND** – 18 100 VIERZON pour un montant de 48 116 77 € TTC

Lot n°8: Mobilier

- **YVES OLLIVIER** – 45 141 SAINT JEAN DE LA RUELE pour un montant de 11 487.78 € TTC

Lot n°9 : Ascenseur

- **SAS ERMHES**– 35 504 VITRE pour un montant de 25 040.43 € TTC

- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement des marchés, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,

- d'inscrire les dépenses au budget correspondant.

**DP20/082 CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE A-BITAT DIAGNOSTIC**

Il a été décidé :

- de conclure un bail commercial pour une durée de 9 ans entre la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry et la société A-BITAT DIAGNOSTIC prenant effet le 15 novembre 2020 et ayant une échéance le 14 novembre 2029,

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : [contact@cc-vierzon .fr](mailto:contact@cc-vierzon.fr)

- de fixer le montant du loyer mensuel à 197,37€ HT soit 236,84€ TTC à compter du 15 novembre 2020,
- de signé ledit bail et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP20/083 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONDS RENAISSANCE CENTRE-VAL DE LOIRE ENTRE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – AVENANT N°1

Il a été décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de participation au « Fonds Renaissance Centre-Val de Loire » entre la Région Centre-Val de Loire et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- de signer l'avenant n°1 à la convention de participation au « Fonds Renaissance Centre-Val de Loire » entre la Région Centre-Val de Loire et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, et les éventuels autres avenants à venir.

DP20/084 CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA TELEPHONIE MOBILE, FIXE ET SERVICES INTERNET

Il a été décidé :

- de signer les marchés ci-dessous :

Lot n° 1 : VPN – Service internet – Téléphonie fixe

- o ADISTA - 54320 MAXEVILLE - pour un montant estimatif annuel de 36 299,40 € TTC

Lot n° 2 : Téléphonie mobile

- o BOUYGUES TELECOM - 75116 PARIS - pour un montant estimatif annuel de 5 544,29 € TTC
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement des marchés y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution des marchés,
- d'inscrire les dépenses respectives aux budgets 2021, 2022, 2023, 2024.

DP20/085 AMENAGEMENT D'UN CAMPUS NUMERIQUE SUR DEUX TRAVEES DU BATIMENT INDUSTRIEL B3 A VIERZON – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Il a été décidé :

- de signer le marché avec le cabinet Atelier Carré d'Arche - 18000 BOURGES - pour un montant de 307 577.40 € TTC ainsi que signer tous les actes nécessaires, au bon déroulement du marché y compris les éventuelles modifications en cours d'exécutions du marché,
- d'inscrire aux budgets les dépenses correspondantes.

DP20/086 SANS SUITE

DP20/087 MESURE DE SOUTIEN ECONOMIQUE LIEE A LA COVID-19 – PROLONGATION DE LA REMISE DE LOYERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA SOCIETE LA GROTTTE

Il a été décidé :

- de prolonger la remise gracieuse du loyer à la société La Grotte pour les mois de janvier – février - mars 2021,
- de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure et à signer les documents y afférents,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP20/088 MESURE DE SOUTIEN ECONOMIQUE LIEE A LA COVID-19 – PROLONGATION DE LA REMISE DE LOYERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA SOCIETE BC INGENIERIE

Il a été décidé :

- de prolonger la remise gracieuse du loyer à la société BC INGENIERIE pour le mois de janvier 2021,
- de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure et à signer les documents y afférents,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP20/089 CIDE – PEPINIERE D'ENTREPRISES ANTOINE DE ST EXUPERY – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SAS BLUELINE COMMUNICATION

Il a été décidé :

- de conclure une convention d'occupation précaire entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SAS BLUELINE COMMUNICATION, prenant effet au 01 janvier 2021, et ayant pour terme le 31 décembre 2025, moyennant un loyer mensuel d'un montant de 291,81 € TTC (réglable à échoir par tout moyen,
- de signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP20/090 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE GENOUILLY ET VOUZERON - EXTRASCOLAIRE

Il a été décidé :

- d'approuver la Convention d'Objectifs et de Financement relative à la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Genouilly et de Vouzeron – extrascolaire de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023,
- de signer ladite convention passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Caisse d'Allocations Familiales du Cher ainsi que les éventuels avenants,

- d'autoriser la Vice-présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse à signer la convention et les éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget.

DP20/091 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE GENOUILLY ET VOUZERON - PERISCOLAIRE

Il a été décidé :

- d'approuver la Convention d'Objectifs et de Financement relative à la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Genouilly et de Vouzeron – périscolaire de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023,
- de signer ladite convention passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Caisse d'Allocations Familiales du Cher ainsi que les éventuels avenants,
- d'autoriser la Vice-présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse à signer la convention et les éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget.

DP20/092 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER – RELAIS ASSISTANTS MATERNELS SITUE A FOËCY

Il a été décidé :

- d'approuver la Convention d'Objectifs et de Financement relative à la prestation de service Relais Assistants Maternel (RAM) de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- de signer ladite convention passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Caisse d'Allocations Familiales du Cher ainsi que les éventuels avenants,
- d'autoriser la Vice-présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse à signer la convention et les éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget.

DP20/093 CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION IMANIS POUR LE CHAUFFAGE DES LOCAUX SIS 5 RUE DU BAS DE GRANGE

Il a été décidé :

- d'approuver la convention entre la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry et l'Association IMANIS, fixant les modalités de répartition des charges de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des locaux de l'Auberge de Jeunesse et de la Boutique Solidarité, à compter du 1^{er} janvier 2021 et reconduite tacitement chaque année.
- de signer cette convention et les avenants y afférents,
- d'inscrire la recette au budget.

DP20/094 MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU GYMNASE HENRI BEAUFOL - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LE CENTRE DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE MASSAY

Il a été décidé :

- de mettre le gymnase Henri Beaufol à disposition à titre gracieux du Centre de Loisirs de Massay pour la période du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année,
- d'approuver les termes de la convention d'utilisation du gymnase intercommunal Henri Beaufol,
- de signer la convention d'utilisation du gymnase intercommunal Henri Beaufol entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la commune de Massay,
- de signer ou à défaut le Conseiller communautaire délégué, chargé des bâtiments administratifs, sportifs, culturels, à signer ladite convention d'occupation à intervenir ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier.

DP20/095 MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU GYMNASE HENRI BEAUFOL - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LE COMITE DEPARTEMENTAL DE L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE DU CHER (USEP 18)

Il a été décidé :

- de mettre le gymnase Henri Beaufol à disposition du Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Cher (USEP 18) à titre gracieux pour la période du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année,
- d'approuver les termes de la convention d'utilisation du gymnase intercommunal Henri Beaufol,
- de signer la convention d'utilisation du gymnase intercommunal Henri Beaufol entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Cher,
- de signer ou à défaut le Conseiller communautaire délégué, chargé des bâtiments administratifs, sportifs, culturels, à signer ladite convention d'occupation à intervenir ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier.

DP20/096 MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU GYMNASE HENRI BEAUFOL - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ECOLE DE LA COMMUNE DE MASSAY

Il a été décidé :

- de mettre le gymnase Henri Beaufol à disposition de l'Ecole de Massay à titre gracieux pour la période du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année,
- d'approuver les termes de la convention d'utilisation du gymnase intercommunal Henri Beaufol,
- de signer la convention d'utilisation du gymnase intercommunal Henri Beaufol entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'Ecole de Massay,
- de signer ou à défaut le Conseiller communautaire délégué, chargé des bâtiments administratifs, sportifs, culturels, à signer ladite convention d'occupation à intervenir ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier.

DP20/097 MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU GYMNASE HENRI BEAUFOL - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION « DHARMA YOGA »

Il a été décidé :

- de mettre le gymnase Henri Beaufol à disposition de l'association « Dharma Yoga » à titre gracieux pour la période du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année,
- d'approuver les termes de la convention d'utilisation du gymnase intercommunal Henri Beaufol,
- de signer la convention d'utilisation du gymnase intercommunal Henri Beaufol entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association « Dharma Yoga »,
- de signer ou à défaut le Conseiller communautaire délégué, chargé des bâtiments administratifs, sportifs, culturels, à signer ladite convention d'occupation à intervenir ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier.

DP20/098 MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU GYMNASE HENRI BEAUFOL - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION "DETENTE ET CREATION"

Il a été décidé :

- de mettre le gymnase Henri Beaufol à disposition à titre gracieux de l'association « Détente et Création » pour la période du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année,
- d'approuver les termes de la convention d'utilisation du gymnase intercommunal Henri Beaufol,
- de signer la convention d'utilisation du gymnase intercommunal Henri Beaufol entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association « Détente et Création »,
- de signer ou à défaut le Conseiller communautaire délégué, chargé des bâtiments administratifs, sportifs, culturels, à signer ladite convention d'occupation à intervenir ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier.

DP20/099 REMBOURSEMENT DE FRAIS MEDICAUX A MONSIEUR ANTHONY PERREAU, AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

- de rembourser à Monsieur Anthony PERREAU les honoraires médicaux d'un montant de 207,78 € correspondant à son intervention chirurgicale du 3 juillet 2020, celle-ci étant reconnue comme maladie professionnelle,
- d'inscrire la dépense au budget.

DP21/001 MESURE DE SOUTIEN ECONOMIQUE LIEE A LA COVID-19 – PROLONGATION DE LA REMISE DE LOYERS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A L'ENTREPRISE LOVE LACE NAILS – MOIS DE DECEMBRE 2020

Il a été décidé :

- de prolonger la remise gracieuse du loyer à l'entreprise LOVE LACE NAILS pour le mois de décembre 2020,
- de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure et à signer les documents y afférents,

- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP21/002 MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE - CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à EDF Commerce Grand Centre pour un montant 105 371.83 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires, au bon déroulement du marché y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution du marché,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP21/003 VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY AU BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES

Il a été décidé :

- d'accorder au budget annexe du Tourisme et Congrès une avance de trésorerie de **200 000,00 €**, avant le vote du budget primitif 2021
- de recouvrer le montant de cette avance de trésorerie avant le 31 décembre 2021.

DP21/004 REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2021 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2021

Il a été décidé :

- de retenir le programme de travaux de voiries rurales pour 2021 tel que défini ci-dessus,
 - d'approuver le plan de financement desdits travaux comme suit :
- | | |
|------------------------|---------------------|
| ETAT - DETR/DSIL | 109 603,38 € (35 %) |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES | 203 549,12 € (65 %) |
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 109 603,38 €,
 - de signer tous les actes afférents à la DETR/DSIL,
 - d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DEL21/002 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le règlement intérieur du conseil communautaire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- d'appliquer le présent règlement intérieur à compter du 15 février 2021.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/003 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) – ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

A l'issue des opérations de vote :

Ont été élus :

- **Délégués titulaires :**
 - **Djamila KAOUES**
 - **Zitony HARKET**
- **Délégués suppléants :**
 - **Corinne OLLIVIER**
 - **Philippe BULTEAU**

DEL21/004 SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL – ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'élection d'un délégué titulaire.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

A l'issue des opérations de vote :

A été élue déléguée titulaire :

- **Céline MILLERIOUX**

DEL21/005 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'YEVRE (SIVY) – ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

A l'issue des opérations de vote :

Ont été élues :

- **déléguée titulaire**
Djamila KAOUES
- **déléguée suppléante**
Céline MILLERIOUX

DEL21/006 AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DU TERRITOIRE (AD2T) - ELECTION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'élection d'un délégué suppléant.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

A l'issue des opérations de vote :

A été élu délégué suppléant :

- **Philippe BULTEAU**

DEL21/007 MARCHES PUBLICS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – APPROBATION DE LA CONVENTION « CADRE » CONSTITUTIVE

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention cadre constitutive d'un groupement de commande ci-annexée passée entre la Ville de Vierzon, le Centre Communal d'Action Sociale, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, et la Caisse des Ecoles,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, tous les documents y afférents ainsi que les éventuelles modifications à intervenir,

- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/008 CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (COP) 2021-2024 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SEM-VIE

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société d'Economie Mixte du Pays de Vierzon (SEM-VIE), enregistré sous le numéro SIREN 382 985 455 pour une durée de trois ans, prenant effet le 1^{er} avril 2021, et ayant pour terme le 31 mars 2024,
- d'octroyer une subvention d'un montant de 268 082 € Hors Taxes (deux cent soixante-huit mille quatre-vingt-deux euros), soit 321 698,40 € (trois cent vingt un mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros et quarante centimes) TTC (taux de TVA en vigueur 20%) pour la totalité de la durée de la convention répartie selon les années de la manière suivante :
 - pour l'année 2021 (soit du 01/04/2021 au 31/12/2021) : 64 929 € Hors Taxes,
 - pour l'année 2022 (soit du 01/01/2022 au 31/12/2022) : 88 778 € Hors Taxes,
 - pour l'année 2023 (soit du 01/01/2023 au 31/12/2023) : 91 037 € Hors Taxes,
 - pour l'année 2024 (soit du 01/01/2024 au 31/03/2024) : 23 338 € Hors Taxes,
- d'autoriser le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 avec la SEM-VIE, ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote

Approuvé par à la majorité : 35 voix pour

10 Non Participations au Vote

Nicolas SANSU, Jill GAUCHER (pouvoir de Sabine MOREVE), Boris RENE, Jean-Marc DUGUET, Philippe BULTEAU, Laure GRENIER-RIGNOUX, Philippe FOURNIE (pouvoir de Hayate DADSI), Franck MICHOUX

DEL21/009 CESSION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 16 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A VIERZON

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de céder à la Société d'Economie Mixte du Pays de Vierzon (SEM.VIE), 28 avenue Pierre Sémard à Vierzon (18100), immatriculée sous le numéro SIREN 382985455, l'immeuble sis 16 Avenue de la République à Vierzon cadastré parcelle n° 292 section CV au prix net vendeur de 144 084,59 € (cent quarante-quatre mille quatre-vingt-quatre euros et cinquante-neuf centimes),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de cession à intervenir et les actes afférents,

- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé par à la majorité : 35 voix pour

10 Non Participations au Vote

Nicolas SANSU, Jill GAUCHER (pouvoir de Sabine MOREVE), Boris RENE, Jean-Marc DUGUET, Philippe BULTEAU, Laure GRENIER-RIGNOUX, Philippe FOURNIE (pouvoir de Hayate DADSI), Franck MICHOUX

DEL21/010 CESSION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 18 PLACE DU MARECHAL FOCH A VIERZON

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de céder à la Société d'Economie Mixte du Pays de Vierzon (SEM.VIE), 28 avenue Pierre Sémard à Vierzon (18100), immatriculée sous le numéro SIREN 382985455, l'immeuble sis 18 Place du Maréchal Foch à Vierzon et cadastré parcelle n° 261 section CV au prix net vendeur de 74 678,02 € (soixante-quatorze mille six cent soixante-dix-huit euros et deux centimes),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de cession à intervenir et les actes afférents,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice

Vote

Approuvé par à la majorité : 35 voix pour

10 Non Participations au Vote

Nicolas SANSU, Jill GAUCHER (pouvoir de Sabine MOREVE), Boris RENE, Jean-Marc DUGUET, Philippe BULTEAU, Laure GRENIER-RIGNOUX, Philippe FOURNIE (pouvoir de Hayate DADSI), Franck MICHOUX

DEL21/011 CESSION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 24 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A VIERZON

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de céder à la Société d'Economie Mixte du Pays de Vierzon (SEM.VIE), 28 avenue Pierre Sémard à Vierzon (18100) immatriculée sous le numéro SIREN 382985455 l'immeuble sis 24 Avenue de la République à Vierzon cadastré parcelle n° 364 section CW au prix net vendeur de 95 577,21 € (quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante-dix-sept euros et vingt et un centimes),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de cession à intervenir et les actes afférents,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé par à la majorité : 35 voix pour

10 Non Participations au Vote

Nicolas SANSU, Jill GAUCHER (pouvoir de Sabine MOREVE), Boris RENE, Jean-Marc DUGUET, Philippe BULTEAU, Laure GRENIER-RIGNOUX, Philippe FOURNIE (pouvoir de Hayate DADSI), Franck MICHOUX

DEL21/012 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **25 907 548,66 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT : 4 019 451,84 €

- FONCTIONNEMENT : 21 858 096,82 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter le Budget Primitif 2021 par chapitre avec une présentation fonctionnelle,

- de verser aux Budgets annexes une subvention d'équilibre de :

- **731 037,93 €** au budget annexe Tourisme et Congrès

- **378 443,52 €** au budget annexe des Zones d'Activités.

- d'évaluer le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à **4 676 914,00 €**.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/013 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **1 499 101,62 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT 927 210,36 € HT

- FONCTIONNEMENT 571 891,26 € HT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter pour 2021 le budget primitif du budget annexe des Zones d'Activités de la Communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry.

Vote

Approuvé à la majorité (42 voix pour) – 3 abstentions

DEL21/014 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **1 438 725,78 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	303 023,85 €
- FONCTIONNEMENT	1 135 701,93 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter pour 2021 le budget primitif du Budget Annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de Communes de Vierzon Sologne Berry.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

**DEL21/015 BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) –
BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **49 020,00 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	5 000,00 €
- FONCTIONNEMENT	44 020,00 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter le Budget Annexe SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour 2021.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

**DEL21/016 BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS –
BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **180 000,00 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	20 000,00 €
- FONCTIONNEMENT	160 000,00 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter le Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour 2021.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

**DEL21/017 VOTE DU MONTANT PROVISOIRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES AUX COMMUNES
OU A REVERSER PAR LES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'établir le montant provisoire des attributions de compensation des Communes membres pour 2021, comme suit :

<u>Communes</u>	<u>Montant en Euros</u>
Massay : attribution positive	118 075,00 €
Neuvy-sur-Barangeon : attribution positive	87 294,00 €
Saint-Laurent : attribution positive	9 092,00 €
Vignoux-sur-Barangeon : attribution positive	67 308,00 €
Vouzeron : attribution positive	12 869,00 €
Dampierre-en-Graçay : attribution négative	-5 720,71 €
Foëcy : attribution positive	223 284,68 €
Genouilly : attribution négative	-11 037,49 €
Graçay : attribution négative	-9 090,25 €
Méry-sur-Cher : attribution positive	89 402,03 €
Nohant-en-Graçay : attribution positive	19 099,99 €
Saint-Georges-sur-la-Prée : attribution négative	-15 049,45 €
Saint-Hilaire-de-Court : attribution positive	18 952,35 €
Saint-Outrille : attribution négative	-7 467,57 €
Thénioux : attribution positive	32 631,02 €
Vierzon : attribution positive	7 130 774,23 €

- de notifier la présente délibération aux Communes membres,
- de procéder au versement des sommes dues aux Communes membres (attributions positives), et au recouvrement des sommes dues par les Communes membres (attributions négatives),
- d'imputer la dépense et de recouvrer la recette au budget 2021

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

**DEL21/018 APPROBATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL
ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS – PPGDLSID 2021-2027**

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs 2021-2027,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

**DEL21/019 PRESCRIPTION DU PLUIH ET MODALITES DE CONCERTATION – EXTENSION N°3 DU PERIMETRE
D'ELABORATION DU PLUIH**

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de prescrire l'extension du périmètre d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH) en intégrant les communes de Neuvy-sur-Barangeon, Vignoux-sur-Barangeon, Vouzeron et Saint-Laurent, portant ainsi le nombre total de communes à 16,
- de valider les objectifs poursuivis à travers l'élaboration du PLUiH, tels que précédemment cités,
- de fixer les modalités de la concertation avec le public, les associations locales, et tous les acteurs du développement du territoire concerné, selon les modalités décrites précédemment pendant toute la durée d'élaboration du document d'urbanisme intercommunal,
- d'autoriser le Président à signer tout acte, toute pièce ou tout contrat, avenant ou convention de prestations de services nécessaires à l'exécution de cette procédure de PLUiH,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires aux dépenses afférentes à l'élaboration du PLUiH,
- d'autoriser le Président à demander toute subvention et compensation de dépenses qui pourraient être accordées pour l'élaboration du PLUiH par l'Etat ou tout autre organisme,
- de solliciter la transmission du « porter à connaissance » par les services de l'Etat conformément à l'article L132-10 du code de l'urbanisme sus visé,
- de consulter à leur demande, les personnes publiques associées, les présidents d'EPCI voisins compétents en urbanisme et les communes limitrophes ainsi que les associations agréées conformément aux dispositions de l'article L132-12 et suivants du code de l'urbanisme susvisés.

DEL21/020 PLUIH – CIM – MODALITES DE COLLABORATION EPCI/COMMUNES

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les modalités de collaboration entre les communes membres et la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry telles que définies ci-dessus, après qu'elles aient été présentées en Conférence Intercommunale des Maires le 27 janvier 2021 pour l'élaboration du PLUiH,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de ces modalités de collaboration.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

**DEL21/021 OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY LOCATIONS
ET PRESTATIONS DU GITE DE LA FEUILLARDERIE A VOUZERON- REDEVANCES AU 1^{ER} MARS 2021**

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et d'appliquer l'ensemble des redevances présentées ci-dessous, à compter du 1^{er} mars 2021,

Gîte de la Feuillarderie	TARIFS NETS DE TVA
<u>Tarifs pour public individuel</u>	
Gîte complet 1ère nuit	800,00 €
Gîte complet 2ème nuit	450,00 €
Demi gîte 1ère nuit	475,00 €
Demi gîte 2ème nuit	365,00 €
Tarif individuel stagiaire et saisonnier CDC VSB (par personne/jour)	15,00 €
Utilisation de la cuisine en cas de location individuelle longue durée	5,00 €
<u>Tarifs pour public groupe</u>	
Groupes personnes handicapées (par personne/jour)	15,00 €
Groupes enfants (par enfant/jour)	15,00 €
Accompagnateur des séjour enfants (par personne/jour)	15,00 €
Groupes étudiants (par personne/jour)	15,00 €
Salle de restauration seule pour 12h	180,00 €
Salle de restauration seule pour 6h	90,00 €
Forfait ménage gîte optionnel	70,00 €
Forfait ménage - salle de restauration (si location isolée) - optionnel	30,00 €
Caution location gîte	500,00 €
Caution location salle de restauration seule	100,00 €
<u>PERTES ET DETERIORATION DE MATERIELS (tarif à l'unité)</u>	
Matériel électro-ménager	40,00 €
Siège WC	30,00 €
Clef	10,00 €
Verres	1,00 €
table	50,00 €
chaise	30,00 €
Assiettes	3,00 €
Cruches	6,00 €
Bols	2,00 €
Tasse à café	1,00 €
Saladier	6,00 €
<i>En cas d'autres dégâts matériels non listés, le remboursement demandé suivra le devis ou la facture engendrée par la réparation ou l'achat l'achat</i>	

- d'inscrire les recettes au budget annexe Tourisme et Congrès.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/022 GESTION DU PERSONNEL – AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE – DEMANDE D'AGREMENT D'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la mise en place du dispositif du service civique au sein de la Communauté de communes à compter 1^{er} mars 2021,
- d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande dudit agrément auprès des services de l'Etat, au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique,
- d'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales ainsi que tous les autres documents relatifs à ce dossier et s'y affèrent,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'exercice selon le barème en vigueur d'indemnisation du volontaire.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL 21/023 GESTION DU PERSONNEL – MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les contractuels de droit public de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, dans les mêmes dispositions que les fonctionnaires et stagiaires de la Collectivité,
- d'autoriser le Président à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier et s'y affèrent,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/024 ASSOCIATION ADIE (ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE), – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), pour l'année 2021, une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 000 € (trois mille euros),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/025 ASSOCIATION OREC 18 (ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18) - OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LES ANNEES 2021-2022-2023

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer à l'association OREC 18, une subvention de fonctionnement de 66 000 € (soixante six mille euros) au titre des années 2021-2022-2023, soit 22 000 € par an,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention triennale et tous les actes nécessaires afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice..

Vote

Approuvé à la majorité (44 voix pour)

1 non participation au vote : Jean-Marc DUGUET

DEL21/026 ASSOCIATION MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS DE VIERZON - CONVENTION D'OBJECTIFS OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2021

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer à l'Association Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon une subvention de fonctionnement de 58 428 € (cinquante-huit mille quatre cent vingt-huit euros) pour l'année 2021 (1,5 € par habitant),
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à la majorité (39 voix pour)

6 non participations au vote :

FREDERIC DUPIN, FABIEN BERNAGOUT, FABIEN MATHIEU, CHANTAL BERGER, LAURE GRENIER-RIGNOUX, SYLVIE SEGRET-DESCROIX

DEL21/027 ROUTE DE VIEILFOND A VIERZON – ACQUISITION D’UN TERRAIN ET D’UN ENSEMBLE IMMOBILIER A LA SCI B ET C TOURISME

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'acquisition auprès de la Société Civile Immobilière « B ET C TOURISME » ou auprès de toute personne morale venant s'y substituer de l'ensemble immobilier sis, route de Vieilfond à Vierzon (18100), composé de deux bâtiments dénommés 1 et 2, d'une surface respective d'environ 180 m² et 32 m² et de leur parcelle d'emprise n°419 cadastrée section AH, d'une superficie au sol de 1066 m², au prix total de 75 000 € (soixante-quinze mille euros) net vendeur,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/028 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SCI GAILLARD SERVAN

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) à la SCI GAILLARD SERVAN dans le cadre du dispositif « Aides à l'immobilier et à la création d'emplois »,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, la Région Centre-Val de Loire, la SARL GAILLARD et la SCI GAILLARD SERVAN,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/029 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SCI ATALEM

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de 12 326,41 € (douze mille trois cent vingt six euros) à la SCI ATALEM dans le cadre du dispositif « Aides à l'immobilier et à la création d'emplois »,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, la Région Centre-Val de Loire, la SAS AKAD CONSULTING et la SCI ATALEM,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à la majorité (44 voix pour)
1 non participation au vote : Jean-Marc DUGUET

DEL21/030 ASSOCIATION CETIM CENTRE-VAL DE LOIRE - OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement à hauteur de 75 000 € (soixante-quinze mille euros) au titre de l'année 2021, à l'association CETIM CENTRE-VAL DE LOIRE,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes nécessaires afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/031 ASSOCIATION INITIATIVE CHER – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer, à l'association INITIATIVE CHER, pour l'année 2021, une subvention de fonctionnement à hauteur de 15 000 € (quinze-mille euros),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/032 GIP PROTOCENTRE – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer, au GIP PROTO CENTRE, pour l'année 2021, une subvention de fonctionnement à hauteur 10 000 € (dix mille euros),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires afférents à cette subvention,

- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/033 ASSOCIATION SOLEN ANGELS – COUVEUSE D'ENTREPRISE - OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2021

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 000 € (trois mille euros) au titre de l'année 2021 à l'Association SOLEN ANGELS,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/034 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TRI BERRY NIVERNAIS - MODIFICATION DES STATUTS ET DU PACTE D'ACTIONNAIRES

Rapporteur : Zitony HARKET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la modification de l'article 15.1.2 des statuts de la Société Publique Loire TRI BERRY NIVERNAIS, telle que rédigée ci-dessus,
- d'approuver la modification du Pacte d'actionnaire de la Société Publique Loire TRI BERRY NIVERNAIS, telle que rédigée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ces modifications.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/035 DISPOSITIF CAMPUS CONNECTE – CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA FONDATION INSA CENTRE-VAL DE LOIRE

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de la convention de mécénat entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Fondation INSA Centre-Val de Loire, au titre du dispositif « Campus connecté », octroyant à la Fondation un don de 1 500 € (mille cinq cents euros) au titre de l'année scolaire 2020/2021,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mécénat et tous les actes subsidiaires y afférents.
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice correspondant.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/036 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE » AU TITRE DU FONCTIONNEMENT 2021 DU MUSEE DE L'OCRE DE ST GEORGES SUR LA PREE

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 13 500 € (treize mille cinq cents euros) à l'Association « Les Amis du Musée » au titre du fonctionnement 2021 du Musée de l'Ocre,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2021 du service Tourisme et Congrès.

Vote

Approuvé à la majorité (44 voix pour)

1 non participation au vote : JEAN-MARC PETIT

DEL21/037 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE » AU TITRE DU FONCTIONNEMENT 2021 DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE LUCIEN PREVOST DE GRACAY

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement à hauteur de 16 166,00 € (seize mille cent soixante-six euros) à l'Association « Musée de la photographie », au titre du fonctionnement 2021 du musée de la photographie de Graçay,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2021 du service Tourisme et Congrès.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/038 AFFAIRES ASSOCIATIVES ET CULTURELLES – OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021 A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VIERZON

Rapporteur : Amanda GRIMONT

☞ Pour les familles de la Communauté de communes :

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
<u>journée</u>	QF < 401 €	6,00 €	11,50 €	16,40 €	20,60 €
	QF de 401 € à 699 €	8,00 €	15,50 €	22,40 €	28,60 €
	QF > 700 €	11,00 €	21,50 €	31,40 €	40,60 €
<u>semaine</u>	QF < 401 €	25,00 €	47,50 €	67,00 €	83,00 €
	QF de 401 € à 699 €	35,00 €	67,50 €	97,00 €	123,00 €
	QF > 700 €	50,00 €	97,50 €	142,00 €	183,00 €

- Redevances supplémentaires :

Veillée : 4,00 €
 Petite sortie journée : 5,00 €
 Sortie demi-journée : 3,00 €
 Accueil avant et après centre : 0,65 € par ½ heure de présence pour les enfants du centre de Genouilly

Pour le centre de Vouzeron : 1,00 € pour l'accueil avant centre et 1,00 € pour l'accueil après centre

Sortie 1 jour : 10,00 € en plus du tarif semaine
 Sortie 1 jour : 30,00 € en plus du tarif journée
 Sortie 2 jours : 30,00 € en plus du tarif semaine
 Sortie 2 jours : 60,00 € en plus du tarif 2 journées

- Activités jeunes

- Cotisation annuelle : 20,00 €
- Cotisation semestrielle : 10,00 €
- Accueil jeunes : gratuit

- Sorties jeunes

- Veillée : 5,00 €
- Sortie soirée : 10,00 €
- Sortie journée : 20,00 €
- Autre sortie : 30,00 €

Les quotients familiaux (QF) seront actualisés en début de chaque année suite à l'envoi du Règlement d'action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher.

- d'inscrire les recettes au budget principal.

Vote

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

DEL21/040 FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2020 – REPARTITION DU PRELEVEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour les communes concernées, soit :

✓ Dampierre-en-Graçay	3 311 €
✓ Genouilly	5 620 €
✓ Graçay	12 627 €
✓ Méry-sur-Cher	3 720 €
✓ Nohant-en-Graçay	1 703 €
✓ Saint-Georges-sur-la-Prée	6 493 €
✓ Saint-Hilaire-de-Court	4 788 €
✓ Saint-Outrille	1 472 €
✓ Thénieux	4 338 €

- d'inscrire la dépense au budget.

Fait à Vierzon, le 17 février 2021

Le Président,



François DUMON

